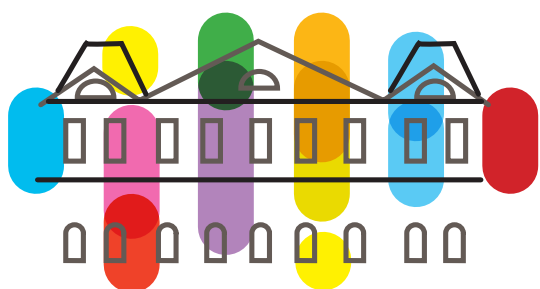


Salon de la petite mer

DOSSIER TECHNIQUE

EXPOSITION

Peintures & Sculptures



ESPACE CULTUREL
DE **KERDURAND**

du 25 juillet
au 21 août 2024
RIANTEC

Contacts

Tél. 02 97 33 52 40
espaceculturel@mairie-riantec.bzh

Infos pratiques

Ouvert tous les jours de 15h à 18h.
Accès libre et gratuit



Riantec

www.riantec.bzh



les lauréats

2023

PRIX DE LA PEINTURE

JOSÉ PICHARD

« Très lié à l'impressionnisme qui m'a accompagné pour ne pas dire « habité » une bonne partie de ma vie de peintre, j'ai ressenti une certaine lassitude et l'envie de me tourner vers autre chose.

La découverte de l'acrylique m'avait déjà permis de travailler différemment, d'épurer et de simplifier. Ce qui m'intéressait c'était l'approche abstraite de chaque élément composant l'œuvre. Déjà germait une idée. (...) Il aura fallu un certain nombre d'années pour que ma démarche se mette en place définitivement et que ma technique s'affirme. (...) Il s'est imposé naturellement que l'utilisation de la couleur et de la matière devait suffire à l'élaboration de mon travail.

Je me suis astreint à une rupture totale d'une influence figurative pour une construction sobre de ma toile par la mise en place de quelques lignes de forces. Maintenant, il m'arrive de suggérer au regard la représentation d'une certaine réalité extérieure.

Chacun y voit ce qu'il veut ou ce qu'il ressent. »



PRIX DE LA SCULPTURE

VIRGINIE GRIBOUILLI

« Au travers de mes œuvres, je parle du côté éphémère et précieux des êtres vivants, humains, animaux et végétaux dans le temps relatif de la Terre. Quelle place la vie a-t-elle dans l'univers ? Que restera-t-il de notre présent ? Une trace, des vestiges, des fossiles ainsi que des histoires basées sur une mémoire qui s'efface dans ce temps infini. A partir de cela, naissent des croyances mettant à l'honneur la puissance de la nature, et de nouvelles mythologies qui raconteront une version alternative de notre ère. »



ORGANISATION

ORGANISATEUR

Municipalité de RIANTEC - Affaires culturelles

LIEU DE L'EXPOSITION

Espace culturel - Château de Kerdurand

Tél. : 02 97 33 52 40

espaceculturel@mairie-riantec.bzh

DATES DE L'EXPOSITION

Du 25 juillet au 21 août 2024

HORAIRES D'OUVERTURE

Tous les jours de 15h à 18h

DATE ET LIEU DE DÉPÔT DES ŒUVRES

Le lundi 22 juillet de 13h30 à 16h à l'Espace Culturel de Kerdurand

DATE DE RESTITUTION DES ŒUVRES

Le Jeudi 22 août de 9h30 à 12h

MODALITÉS

INSCRIPTION

- Le nombre d'inscriptions est limité à 50 participants.
- Les œuvres proposées par les artistes doivent être récentes et ne pas avoir été exposées lors d'un précédent salon. Aucune copie d'œuvres ne sera acceptée.
- Les artistes doivent envoyer **par mail à espaceculturel@mairie-riantec.bzh avant le 17 juin 2024** :
 - > la fiche d'information sur les œuvres proposées accompagnée d'un visuel par œuvre (photographie en format jpg et de qualité satisfaisante pour être imprimée en format A4).
 - > 4 œuvres devront être obligatoirement proposées. 2 œuvres parmi celles proposées seront sélectionnées par la commission du salon (l'artiste pourra indiquer les 2 œuvres qu'il souhaite prioritairement présenter).

Si cette clause n'est pas respectée, la candidature ne pourra être retenue.

DROIT D'ACCROCHAGE

Les artistes sélectionnés pour participer au salon devront faire parvenir leur fiche d'inscription à l'Espace culturel de Kerdurand **au plus tard le 15 juillet 2024** accompagnée d'un règlement d'un montant de 20 € à l'ordre de « Festivités Riantec RR ».

DÉPÔT DES ŒUVRES ET ACCROCHAGE

Les artistes s'engagent à mettre à disposition leurs œuvres pour toute la durée de l'exposition. Après leur dépôt à la date indiquée, celles-ci sont mises en place par les organisateurs.

FORMAT ET DIMENSIONS DES ŒUVRES

Chaque œuvre ne devra pas dépasser 1 mètre linéaire en largeur. Les peintures sont présentées sans encadrement, munies d'un système d'accrochage pratique et solide.



TECHNIQUES AUTORISÉES

Peinture, sculptures et installations.

PRÉSENTATION DES ŒUVRES SÉLECTIONNÉES

Chaque œuvre doit comporter au dos ou sur le socle pour les sculptures : le nom, le prénom et l'adresse de l'artiste ainsi que le titre.

Pour les sculptures, fournir un socle assurant la stabilité de l'œuvre.

Nous rappelons que nous n'acceptons pas les copies d'œuvres.

PERMANENCES

Un planning sera à la disposition des artistes désirant assurer une permanence le samedi et le dimanche de 15h à 18h.

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Cette décharge de responsabilité couvre les organisateurs en cas de vol, incendie, dégradation...

Elle doit impérativement être jointe à la fiche d'inscription au salon.

JURY

Il sera composé de 5 personnes parmi lesquelles des artistes confirmés. Les lauréats de l'année précédente (hors concours durant trois années) sont invités à y participer.

Les membres du jury ne peuvent concourir pour les prix décernés.

Les décisions du jury sont sans appel et le jury se réserve le droit de ne pas décerner l'un des prix.

LES PRIX

Un prix sculpture et un prix peinture d'un montant de 300 € viendront récompenser les œuvres sélectionnées par les membres du jury. Ils seront décernés aux lauréats le jour du vernissage.

Les artistes absents lors du vernissage doivent impérativement se faire représenter pour la remise des prix.

Les lauréats des prix du salon seront les invités d'honneur du salon 2025.

PROMOTION DU SALON

L'organisateur prend en charge la promotion de l'événement. Pour les besoins de promotion du salon, les photos des œuvres sont susceptibles d'être reproduites et diffusées sur l'ensemble des supports d'information de la commune de Riantec.

VERNISSAGE

Il aura lieu le jeudi 25 juillet à 18 h à l'Espace culturel de Kerdurand en présence des exposants, des personnalités officielles et des invités.

NON-RESPECT DU RÈGLEMENT

Si le présent règlement n'était pas respecté, les organisateurs se réservent le droit de refuser les œuvres et/ou de refuser l'inscription de l'artiste à la prochaine édition du salon.